

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 51/00

ÉFAI - 000316 - MDE 17/002/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

PEINE DE MORT

KOWEÏT	Vita Sishabi Maskanta Murthi
---------------	---

Londres, le 26 mai 2000

D'après les informations recueillies, les condamnations à mort des deux Asiatiques nommés ci-dessus ont été confirmées par la Cour suprême du Koweït et ces deux hommes risquent d'être prochainement exécutés. Leurs sentences doivent maintenant être ratifiées par l'émir, seul habilité à commuer les condamnations à mort.

La peine capitale aurait été prononcée par un tribunal koweïtien contre Vita Sishabi et Maskanta Murthi après que les deux hommes eurent avoué avoir tué une Asiatique pour lui dérober ses bijoux.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les individus soupçonnés d'infractions, mais elle est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue la pire forme de violation du droit à la vie.

Au moins 12 personnes ont été condamnées à mort au Koweït en 1999, pour meurtre ou pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Un ressortissant koweïtien a été exécuté pour meurtre en février 2000, et au moins quatre autres personnes ont été condamnées à la peine capitale cette année. Depuis que ce châtiment a été rétabli en 1964, au moins 22 personnes ont été exécutées.

ACTION RECOMMANDÉE : lettre exprès / lettre par avion / fax (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :
– exhorte l'émir à commuer les condamnations à mort prononcées contre Vita Sishabi et Maskanta Murthi ;

– faites part de votre compassion pour les victimes de crimes et leurs proches, et reconnaissez qu'il incombe aux États de traduire en justice les auteurs de ces agissements, mais dites-vous opposé en toutes circonstances à la peine de mort, en soulignant qu'il n'a jamais été démontré qu'elle ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments et qu'elle a un effet dégradant sur toutes les personnes impliquées dans son application ;

– demandez instamment que toutes les sentences capitales prononcées au Koweït soient commuées en des peines plus humaines.

APPELS À :

1) Chef de l'État : His Highness Shaikh Jaber al-Ahmad al-Sabah Amir of the State of Kuwait Al-Safat, Kuwait City Koweït Fax : 965 539 6434 Formule d'appel : <i>Your Highness, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte),</i>	2) Prince héritier et Premier ministre : His Highness Shaikh Sa'ad al 'Abdullah al Salem al-Sabah Al-Diwan al-Amiri Al-Safat Kuwait City, Koweït Formule d'appel : <i>Your Highness, / Monseigneur,</i>
3) Ministre de la Justice : His Excellency Dr Saad Jassem Yousef al-Hashel Minister of Justice and Legal Affairs Ministry of Justice and Legal Affairs PO Box 6, Al-Safat 13001, Kuwait City Koweït Fax : 965 246 6957 Formule d'appel : <i>Your Excellency, / Monsieur le Ministre</i>	

COPIES À :

Groupe local de défense des droits humains : Chairman, Sami al-Munayyeh Committee for the Defence of Human Rights The National Assembly (Parliament) Kuwait City Koweït Fax : 965 241 6538	Journal : <i>Al-Qabas</i> PO Box 21800 Kuwait City 13078 Koweït Fax : 965 483 4355
Journal : <i>Al Watan</i> PO Box 1142 Al-Safat Kuwait City Koweït Fax : 965 483 5426	Agence de presse koweïtienne : Kuwaiti News Agency (KUNA) Fax : 965 246 9549
ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Koweït dans votre pays.	

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 23 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*